



Luik B

In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie
na neerlegging ter griffie van de akte



19060765

NEERLEGGING TER GRIFFIE VAN DE
ONDERNEMINGSRECHTBANK GENT
afdeling GENT

24 APR. 2019
Griffie

Ondernemingsnr : **0437 626 881**

Benaming

(voluit) : **ATEC**

(verkort) :

Rechtsvorm : Naamloze vennootschap

Volledig adres v.d. zetel : 9960 Assenede, Paul Christiaenstraat 3

Onderwerp akte : GERUISLOZE FUSIE

IL RESULTE d'un procès-verbal dressé le onze avril deux mille dix-neuf par Maître Christophe MOURIAU de MEULENACKER, notaire-gérant de la société civile ayant adopté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "CHRISTOPHE MOURIAU de MEULENACKER NOTARIS", dont le siège est situé à 8820 Torhout, Aatrijkestraat 28, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0473.666.440, notaire à Torhout.

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme ATEC, dont le siège social est situé à 9960 Assenede, Paul Christiaenstraat 3, immatriculée au registre des personnes morales à Gand, division Gand sous le numéro 0437.626.881, numéro de T.V.A. BE 437.626.881.

A adopté, après délibération, les décisions suivantes à l'unanimité des voix :

1. Le président donne un court résumé des projets de fusion dans lesquels il est proposé que la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE soit absorbée par fusion par la société anonyme ATEC.

Les gérants et le Conseil d'administration des deux sociétés confirment que depuis la date d'établissement des rapports de fusion et la date des présentes assemblées, aucune modification importante n'est intervenue à l'actif et au passif des deux sociétés concernées.

2. L'assemblée générale de la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE décide la dissolution de la société, sans liquidation, en vue de la fusion précitée et sans attribution d'actions.

L'assemblée générale de la société anonyme ATEC décide de procéder à la fusion par absorption du patrimoine de la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE.

Cette absorption est réalisée sans augmentation de capital de la société anonyme ATEC et sans échange d'actions, sur la base d'un état comptable au trente septembre deux mille dix-huit. Il ressort de cet état que toutes les opérations et tous les actes posés par la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE le sont depuis le premier octobre deux mille dix-huit jusqu'à ce jour pour le compte de la société anonyme ATEC.

3. Suite à la fusion précitée, l'ensemble du patrimoine de la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE, avec tous ses droits et devoirs, est transféré à la société anonyme ATEC. Les actions de la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE en possession de la société anonyme ATEC seront annulées par le Conseil d'administration de la société anonyme ATEC.

Le transfert est réalisé sans augmentation de capital de la société anonyme ATEC, et sans échange des titres sur base d'un état bilantaire au trente septembre deux mille dix-huit. Tous les droits, devoirs, actes et engagements nés à partir du premier octobre deux mille dix-huit sont réputés avoir été effectués comptablement pour le compte de la société absorbante ATEC. Les dettes de la société ACTUM SERVICE WALLONIE passent à la société absorbante ATEC.

Ensuite, l'assemblée générale constate que :

- d'une part, la fusion par absorption de la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE par la société anonyme ATEC est réalisée;

- et d'autre part, la société privée à responsabilité limitée ACTUM SERVICE WALLONIE a cessé définitivement d'exister.

4. L'assemblée générale de la société anonyme ATEC décide d'accorder décharge aux gérants de la société absorbée ACTUM SERVICE WALLONIE, à savoir a) la société privée à responsabilité limitée ACTIMO CONSULTING, dont le siège est situé à 9070 Destelbergen, Rendekensstraat 81B, inscrite dans le registre des personnes morales sous le numéro 0866.746.369, ici représentée par son représentant permanent monsieur CATTEAU Christophe, administrateur de sociétés, demeurant à 9070 Destelbergen, Meersstraat 39, et b) la société privée à responsabilité limitée K-FINTECH, dont le siège est situé à 8680 Koekelare, Bisschophoekstraat 42, inscrite dans le registre des personnes morales sous le numéro 0866.287.994, ici représentée par son

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste blz. van **Luik B** vermelden : **Recto** : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso : Naam en handtekening (dit geldt niet voor akten van het type "Mededelingen").

représentant permanent monsieur PERDU Koen, demeurant à 8680 Koekelare, Bisschophoekstraat 42, pour l'exercice de leur mandat au cours de la période du premier octobre deux mille dix-huit jusqu'à ce jour.

5. Les assemblées générales de la société absorbée ACTUM SERVICE WALLONIE et de la société absorbante ATEC confèrent tous pouvoirs au conseil d'administration de la société absorbante pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Signé) Christophe MOURIAU de MEULENACKER.

Notaire-gérant de la société civile ayant adopté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "CHRISTOPHE MOURIAU de MEULENACKER NOTARIS", dont le siège est situé à 8820 Torhout, Aartrijkestraat 28, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0473.666.440, Notaire à Torhout.

DEPOSES EN MEME TEMPS QUE L'EXTRAIT.

- Une expédition du procès-verbal.